

Nombre :

PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2009

Le (la	a) soussigné(e)							
domi	cilié(e) ou siège social à							
Edin	riétaire de gensesteenweg 196 1500 Halle are désigner comme mandataire	et numéro d'entrep						
actio	le (la) représenter à l'ASSEMBL nnaires de ladite société, convo D heures, ayant comme ordre du	quée le 16 octobre		s				
<u>Ordro</u>	e du jour: (La version néerlanda	ise est la seule ver	sion authentique)					
l.1.	 Rapport du Conseil d'administration du 07/09/2009, dans lequel sont consignés l'objet et la justification détaillée de la proposition d'augmenter le capital avec suppression du droit de pré dans l'intérêt de la société, en faveur des membres du personnel de la société et du groupe 0 qui répondent aux critères définis dans ledit rapport. 							
	Proposition de décision: appro	Proposition de décision: approbation du rapport de Conseil d'administration						
	INSTRUCTION DE VOTE Nombre :	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS				
I.2.	Rapport de la S.C.R.L. KPMG 29/09/2009 conformément à l'a Proposition de décision: appro	article 596 du Code	e des Sociétés.	ommissaire, établi le				
	INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS				
	Nombre :							
I.3.	Proposition d'émettre maximus nominale, selon les modalités							
	Proposition de décision: appro	bation d'émettre m	aximum 200.000 nou	velles actions nominativ	/es.			
	INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS				

I.4. Fixation du prix d'émission:

Proposition de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen de l'action ordinaire Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décidera de cette émission, après application d'une décote de maximum 20 %.

Proposition de décision: approbation fixation du prix d'émission

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

1.5. Proposition de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit préférentiel de souscription à ces actions, conformément aux articles 595 et suivants du Code des Sociétés, en faveur des membres du personnel, comme stipulé plus haut.

Proposition de décision: approbation du proposition de supprimer le droit préférentiel

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

I.6. Augmentation du capital social:

Proposition d'augmentation du capital social, sous la condition suspensive de souscription, par l'émission des nouvelles actions susmentionnées, selon les modalités stipulées ci-dessus et au prix d'émission décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Proposition de déterminer le montant maximum de l'augmentation du capital social après souscription, en multipliant le prix d'émission des nouvelles actions fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre. La souscription aux nouvelles actions est réservée aux membres du personnel de la société et des entreprises liées, comme stipulé plus haut.

Le capital peut uniquement être augmenté en cas de souscription et à concurrence du montant de cette souscription. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum fixé de nouvelles actions à émettre, il sera procédé à une répartition. Dans un premier temps, il sera tenu compte de la possibilité pour chaque membre du personnel de bénéficier d'un avantage fiscal maximum; dans un second temps, il sera procédé à une réduction proportionnelle, en fonction du nombre d'actions souscrites par membre du personnel.

Proposition de décision: approbation d'augmentation du capital social

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

I.7. Proposition d'ouvrir la période de souscription le 20/10/2009 pour la clôturer le 20/11/2009.

Proposition de décision: approbation la période de souscription

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

1.8. Proposition de conférer au Conseil d'administration les pouvoirs de recueillir les demandes de souscription; de réclamer et de percevoir les apports; de déterminer le nombre de souscriptions au terme de la période de souscription, ainsi que le montant souscrit; de fixer le montant de l'augmentation de capital à concurrence de ce montant, dans les limites du maximum décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire; de faire constater par-devant notaire la réalisation de l'augmentation de capital dans les mêmes limites, son entière libération en numéraire et la modification corrélative du montant du capital social et du nombre d'actions repris à l'article 5 des statuts "Capital social"; pour toutes ces opérations, d'exécuter les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire et, à cette fin, de déterminer toutes les modalités qui n'auraient pas été fixées par cette Assemblée, de conclure tous les accords et, de manière générale, de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Proposition de décision: approbation des pouvoirs au Conseil d'administration

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

II.1.1. Rapport du Conseil d'administration du 07/09/2009 consignant la proposition de modification de l'objet social de la société (article 559 Code des Sociétés) avec en annexe l'état de l'actif et du passif en date du 31/07/09.

Proposition de décision: approbation du rapport du Conseil d'administration consignant la modification de l'objet social de la société

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

II.1.2. Rapport de la S.C.R.L. KPMG, représentée par M. E. Helsen, Commissaire, portant sur l'état du passif et de l'actif, annexé au rapport du Conseil d'administration mentionné au point 1 ci-dessus, établi le 29/09/2009 conformément à l'article 559 du Code des Sociétés.

Proposition de décision: approbation du rapport de la S.C.R.L. KPMG sur l'état du passif et de l'actif

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

II.1.3. Modification de l'article 3: OBJET

Proposition d'adapter et de clarifier l'avant dernier paragraphe de cet article comme suit : (remplacement de l'avant dernier paragraphe des statuts par le texte suivant) :

« La collaboration, la prise de participation, ou de quelque manière que ce soit, la prise d'intérêts directe ou indirecte dans d'autres entreprises, la gestion de ce portefeuille, ainsi que le soutien apporté aux sociétés concernées dans l'exercice de leur activité sur le plan financier, opérationnel et administratif, aussi bien dans des secteurs dans lesquels la société est active ou qui soutiennent son activité de façon directe ou indirecte, que dans d'autres secteurs. D'une manière générale, la société pourra exercer toutes opérations commerciales, financières, industrielles ou civiles, immobilières ou mobilières, se rapportant directement ou indirectement, en ordre principal ou accessoire à l'un ou l'autre point de l'objet décrit ci-dessus ou qui seraient susceptibles d'en faciliter ou d'en développer la réalisation, en ce compris sans être limitatif, le développement, l'élaboration, la mise en place, l'acquisition et l'exploitation d'investissements dans l'environnement, le transport et l'énergie, pour son propre compte, et/ou au nom et/ou pour le compte des tiers, ainsi qu'une aide financière, opérationnelle, administrative et technique lors de telles opérations par des tiers, le tout directement ou indirectement, dans un lien de collaboration ou non, ainsi que tout ce qui y a trait. »

Proposition de décision: approbation modification de l'article 3 : OBJET

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

II.2. Modification de l'article 12: CONDITIONS D'EMISSION - ACQUISITION D' ACTIONS PROPRES

Proposition de remplacement des termes "18 mois" dans le troisième paragraphe de cet article par les termes "cinq ans".

Proposition de décision: approbation la modification de l'article 12

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

III.1. Rapport du Conseil d'administration en date du 07/09/2009 consignant la justification de la proposition d'autoriser l'acquisition d'actions propres par la société et les filiales (articles 620 et 627 du Code des Sociétés) ainsi que la destruction des actions concernées.

Proposition de décision: approbation du rapport du Conseil d'administration du 07/09/2009 proposant d'autoriser l'acquisition d'actions propres par la société.

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

III.2. Proposition d'autorisation au Conseil d'administration de la société et des filiales:

Proposition d'autoriser le Conseil d'administration de la société et les Conseils d'administration des filiales, comme définies à l'article 627 du Code des Sociétés, à acquérir au maximum un total de 6.682.898 actions propres de la société pour le compte de la société et/ou de la (des) filiale(s) à un prix minimum de 50 euros par action et un prix maximum de 300 euros par action, pour autant que ces prix ne dépassent pas la contre-valeur minimale et maximale exprimée à l'article 12, 3e alinéa des statuts.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans, prenant cours le jour où une décision sera prise quant à cet ordre du jour.

Cette autorisation remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société le 10 octobre 2008, qui vient à échéance en avril 2010.

Proposition de décision: approbation d'autoriser le Conseil d'administration de la société et des filiales d'acheter des actions propres.

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

IV. Proposition d'autoriser le Conseil d'administration à détruire les actions propres rachetées, aux moments qu'il juge adéquats, s'il le juge opportun, par tranche de minimum 500.000 actions, conjointement à la suppression des réserves indisponibles correspondantes, au moment de la destruction, pour la valeur comptabilisée pour ces actions.

Le Conseil d'administration peut utiliser cette autorisation en tout temps, de manière répétitive s'il le souhaite, et peut fixer librement le moment de la destruction. A cet égard, il est également autorisé à corriger le nombre d'actions dans les statuts et à faire constater par-devant notaire la modification corrélative des statuts

Proposition de décision: approbation d'autoriser le Conseil d'administration à détruire les actions propres rachetées.

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

V. Proposition d'autoriser le Conseil d'administration de la société à exécuter les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires à cette fin.

Proposition de décision: approbation d'autoriser le Conseil d'administration à exécuter les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

INSTRUCTION DE VOTE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Nombre :			

VI. Questions-réponses

et lui accorder tous pouvoirs pour prendre part à tous les votes ayant trait à l'ordre du jour, pour approuver tous changements apportés à cet ordre du jour, telles que toutes modifications éventuelles aux propositions inscrites à cet ordre du jour, pour enregistrer et signer tous procès-verbaux, pour élire domicile, pour se faire subroger, bref, pour faire tout ce qui s'avérerait utile ou nécessaire à l'exécution de la présente procuration, et promet ratification si nécessaire.

La présente procuration continuera de produire tous ses effets pour toutes les assemblées qui seraient convoquées ultérieurement en vue de décider du même ordre du jour, en cas d'ajournement parce que le quorum requis n'est pas atteint ou pour tout autre motif.

Fait à le

N.B.: Dater et faire précéder sa signature de la mention manuscrite "BON POUR PROCURATION".